

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-sixième session
26 avril - 1^{er} mai 2021



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

CONSEIL
(au 1^{er} juillet 2020)

Président indépendant du Conseil M. Khalid Mehboob

Afghanistan ¹	Cameroun ^{1, 15}	Inde ¹	Qatar ³
Afrique du Sud ¹	Canada ³	Indonésie ¹⁴	République de Corée ²
Allemagne ¹	Chine ²	Israël ⁷	République dominicaine ⁴
Andorre ⁵	Congo ²	Italie ⁸	Royaume-Uni ¹
Angola ³	Costa Rica ³	Japon ²	Soudan ^{3, 9, 15}
Arabie saoudite ¹	Cuba ^{1, 15}	Jordanie ²	Soudan du Sud ⁴
Argentine ³	Égypte ¹	Mexique ³	Sri Lanka ²
Australie ¹	Érythrée ¹	Monaco ¹	Suède ¹
Azerbaïdjan ⁶	Espagne ¹²	Myanmar ¹⁰	Thaïlande ^{1, 13}
Bahamas ³	États-Unis d'Amérique ³	Nicaragua ²	Tunisie ¹
Belgique ³	Guinée ³	Ouganda ^{3, 15}	Zimbabwe ³
Brésil ³	Guinée équatoriale ²	Pakistan ¹	
Burkina Faso ³		Pérou ¹¹	

¹ Mandat: du 1^{er} juillet 2020 jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023).

² Mandat: du 1^{er} juillet 2018 jusqu'à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021).

³ Mandat: de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019) au 30 juin 2022.

⁴ Mandat: de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019) à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021).

⁵ L'Andorre remplace la Macédoine du Nord du 1^{er} juillet 2019 jusqu'à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021).

⁶ L'Azerbaïdjan remplace l'Estonie du 1^{er} juillet 2019 jusqu'à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021).

⁷ Israël remplace l'Autriche du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022.

⁸ L'Italie remplace la France du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022.

⁹ Le Soudan remplace le Koweït du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2022.

¹⁰ Le Myanmar remplace les Philippines du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021).

¹¹ Le Pérou remplace le Chili de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (2019) jusqu'à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021).

¹² L'Espagne remplace la Fédération de Russie du 1^{er} juillet 2020 jusqu'à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021).

¹³ La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023).

¹⁴ L'Indonésie remplace le Viet Nam du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021).

¹⁵ Considéré comme démissionnaire aux termes du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation.

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-sixième session

26 avril - 1^{er} mai 2021

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2021

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Table des matières

	Page
Questions de procédure	1
Questions liminaires	1
Allocution du Directeur général	1
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	1
Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction.....	1
Questions relatives aux programmes	1
Cadre stratégique 2022-2031.....	1
Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023.....	4
Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer	6
Initiative Main dans la main	7
Rapports des comités techniques	9
Rapports de la soixante-treizième session (session extraordinaire, 22 janvier et 19 février 2021) et de la soixante-quatorzième session (10-12 mars 2021) du Comité des produits.....	9
Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses (4-5 mars 2021).....	10
Rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches (1-5 février 2021)	10
Rapports des comités du Conseil	11
Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trentième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session) (22, 23, 25 et 26 mars 2021).....	11
Rapport de la cent trentième session du Comité du Programme (22-26 mars et 6 avril 2021) ...	11
Rapports des cent quatre-vingt-quatrième et cent quatre-vingt-cinquième sessions du Comité financier (28-29 janvier et 22-26 mars 2021, respectivement).....	13
Rapport de la cent douzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (8-10 mars 2021)	13
Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.....	14
Rapport de la quarante-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (8-11 février 2021)	14
Questions relatives à la gouvernance	15
Organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence.....	15
Code de conduite sur les procédures de vote.....	17
Prix décernés par la FAO.....	17
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session (30 novembre - 4 décembre 2020).....	17
Autres questions	17
Multilinguisme au sein de la FAO.....	17
Sélection et nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO.....	18

Médaille Margarita Lizárraga.....	19
Calendrier 2021-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales.....	19
Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO	19
Ordre du jour provisoire de la cent soixante-septième session du Conseil	19
Nomination d'un représentant de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel.....	20
Nomination du deuxième Président suppléant du Comité de recours	20
Méthodes de travail du Conseil	20
Annexe A.....	21
Ordre du jour de la cent soixante-sixième session du Conseil	21
Annexe B.....	23
Liste des documents	23
Annexe C.....	26
Projet de résolution pour adoption par la Conférence – Projet d'ouvertures de crédits budgétaires 2022-2023	26
Annexe D.....	28
Projet de résolution de la Conférence – Barème des contributions 2022-2023	28
Annexe E.....	34
Calendrier provisoire 2021-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et des autres réunions principales.....	34

Questions de procédure

Questions liminaires¹

1. La cent soixante-sixième session du Conseil s'est tenue du 26 avril au 1^{er} mai 2021 sous la présidence de M. Khalid Mehboob, Président indépendant du Conseil.
2. À titre exceptionnel, la session s'est déroulée à distance en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des préoccupations liées à la santé publique qui en découlent. Cette décision a été prise après consultation, par le Directeur général, du Président indépendant du Conseil et des groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
3. Le Conseil a confirmé, conformément à l'article VIII de son Règlement intérieur, qu'il consentait à la suspension de l'application des articles incompatibles avec l'organisation d'une session à distance, en particulier l'article II, paragraphe 3 du Règlement, qui dispose que toutes les sessions du Conseil se tiennent au Siège de l'Organisation.

Allocution du Directeur général²

4. M. Qu Dongyu, Directeur général, a prononcé un discours à l'adresse du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier³

5. Le Conseil a pris note de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session tels que modifiés.
6. Le Conseil a approuvé les procédures spéciales énoncées dans le document intitulé *Méthodes de travail pour la cent soixante-sixième session du Conseil* (CL 166/INF/5).
7. L'ordre du jour est reproduit à l'*annexe A* du présent rapport.

Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction⁴

8. Le Conseil a élu les trois vice-présidents suivants pour sa session: M. Carlos Cherniak (Argentine); M. Çaka Alverdi Awal (Indonésie) et M^{me} Yael Rubinstein (Israël).
9. Le Conseil a élu M. Marc Mankoussou (Congo) Président du Comité de rédaction, lequel est composé des membres suivants: Australie, Brésil, Chine, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Guinée équatoriale, Indonésie, Pérou et Suède.

Questions relatives aux programmes

Cadre stratégique 2022-2031⁵

10. Le Conseil a examiné le document portant la cote C 2021/7 intitulé *Cadre stratégique 2022-2031* et, en particulier:
 - a) a apprécié le processus de consultation exhaustif, inclusif et transparent qui a sous-tendu l'élaboration du Cadre stratégique 2022-2031 et le fait que ce dernier tienne compte des orientations et des priorités formulées par les conférences régionales et les comités techniques;

¹ CL 166/PV/1; CL 166/PV/11.

² CL 166/PV/1; CL 166/PV/11.

³ CL 166/1; CL 166/INF/1; CL 166/INF/3; CL 166/INF/5; CL 166/PV/1; CL 166/PV/11.

⁴ CL 166/PV/1; CL 166/PV/2; CL 166/PV/11.

⁵ C 2021/7; CL 166/8, paragraphe 9; CL 166/9, paragraphes 8 et 9; CL 166/10, paragraphes 17 et 18; CL 166/PV/1; CL 166/PV/2; CL 166/PV/3; CL 166/PV/4; CL 166/PV/11.

- b) a noté avec satisfaction que le Cadre stratégique 2022-2031 s'appuyait sur la dynamique et les harmonisations qui s'opéraient déjà au sein de l'Organisation, notamment l'accroissement de l'efficacité, la rationalisation et l'adoption d'approches novatrices; une structure organisationnelle modulaire et souple; et diverses initiatives, par exemple l'Initiative Main dans la main et le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, avec l'appui de la Coalition en faveur de l'alimentation, tout en évitant les chevauchements avec les mandats des autres organismes ayant leur siège à Rome;
- c) s'est félicité de ce que le fil conducteur stratégique axé sur la transition soit encouragé de manière cohérente, selon que de besoin et conformément aux contextes nationaux et aux capacités nationales, en fonction de ces contextes et capacités, dans l'objectif d'une transition vers des systèmes agroalimentaires⁶ PLUS efficaces, inclusifs, résilients et durables qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, en vue de soutenir la concrétisation du Programme 2030 et des trois objectifs mondiaux des Membres de la FAO;
- d) a constaté avec satisfaction que le Cadre stratégique était en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (dénommé ci-après «le Programme 2030») et ses objectifs de développement durable (ODD), notamment les ODD 1, 2 et 10, et a demandé que les liens entre les objectifs de développement durable et les quatre améliorations soient renforcés;
- e) a souligné qu'il importait d'assurer un équilibre entre les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) dans l'ensemble du Cadre stratégique, notamment s'agissant du nombre de domaines prioritaires du Programme et de la répartition des crédits budgétaires entre les quatre améliorations;
- f) a souligné qu'il convenait d'examiner sérieusement, de façon neutre et équilibrée et sur la base de données scientifiques et d'éléments de connaissance concrets, l'ensemble des approches, des systèmes et des outils disponibles qui permettraient d'exploiter les avantages comparatifs de la FAO afin de promouvoir des activités à grande échelle qui renforcent la durabilité et les effets à long terme pour satisfaire les besoins exprimés par les Membres;
- g) a appuyé les quatre accélérateurs convergents et transversaux – i) technologies, ii) innovation, iii) données et iv) compléments (gouvernance, capital humain et institutions);
- h) a salué le fait que le Cadre, pour lequel les objectifs de développement durable servent de point d'ancrage, permet à la FAO de définir clairement les cibles prescrites et les résultats correspondants en phase avec les objectifs du système des Nations Unies pour le développement à l'échelle des pays et avec les partenaires;
- i) a pris note du fait que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, organisé en 2021, et ses résultats escomptés pourraient appuyer la concrétisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 1 et l'ODD 2, et devraient être examinés par les Membres, selon que de besoin, par l'intermédiaire des organes directeurs ainsi que dans le cadre d'autres manifestations importantes telles que le Sommet de la nutrition pour la croissance, qui se tiendra à Tokyo;
- j) s'est félicité des thèmes transversaux définis par la FAO, à savoir l'égalité femmes-hommes, les jeunes et l'inclusion, a constaté leur importance pour la concrétisation du Programme 2030 et du but consistant à ne laisser personne de côté, et a dit attendre avec intérêt que des consultations ouvertes, transparentes et inclusives soient organisées avec les Membres sur le Plan d'action en matière de parité hommes-femmes et le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux avant que ces

⁶ Le système agroalimentaire couvre le cheminement des produits alimentaires de la ferme à la table – y compris lorsque ces produits ont été cultivés, pêchés, récoltés, transformés, conditionnés, transportés, distribués, échangés, achetés, préparés, consommés ou éliminés. Il englobe également les produits non alimentaires qui constituent aussi des moyens d'existence et toutes les personnes, activités, investissements et choix qui jouent un rôle le long de la chaîne qui nous permet d'obtenir ces produits alimentaires et agricoles. Dans l'Acte constitutif de la FAO, le terme «agriculture» et ses dérivés englobent les pêches, les produits de la mer, les forêts et les produits bruts de l'exploitation forestière.

documents ne soient soumis au Comité du Programme à sa prochaine session, afin d'assurer, entre autres, que l'égalité des sexes et l'avancement des femmes soient intégrés de manière efficace et rationnelle dans toutes les activités de la FAO, assortis de cibles, de produits et d'indicateurs;

- k) a souligné qu'il convenait de continuer à mettre en avant les travaux réalisés par la FAO, dans le cadre de son mandat, sur les marchés des produits et les échanges commerciaux, a constaté qu'il importait que ces travaux soient inclus dans le nouveau cadre stratégique et a souligné l'importance des filières alimentaires mondiales et du caractère ouvert, transparent et prévisible des échanges commerciaux internationaux, compte tenu du mandat de la FAO à cet égard;
- l) a souligné l'importance du changement climatique et de la biodiversité, qui relèvent du mandat de la FAO, dans le Cadre stratégique;
- m) a souligné l'importance, à cet égard, de l'approche «Une seule santé», de l'association tripartite et de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les autres organisations internationales pertinentes, conformément à leurs mandats respectifs;
- n) a accueilli favorablement les domaines prioritaires du Programme (DPP), qui ont été établis sous la forme de thèmes techniques interdisciplinaires axés sur des questions spécifiques et qui orienteront les programmes que la FAO exécutera au titre des quatre améliorations;
- o) a souligné qu'il était important de veiller à accorder une attention équitable aux pêches et aux forêts dans l'ensemble des domaines prioritaires du Programme et du Cadre stratégique;
- p) a souligné qu'il était important de considérer les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, en particulier les femmes des zones rurales, les peuples autochtones et les communautés locales, comme des acteurs essentiels pour l'avenir de l'alimentation, de l'agriculture et des systèmes alimentaires durables;
- q) a insisté sur l'importance de l'innovation sous toutes ses formes, y compris la transformation numérique, en tant que force motrice dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, du commerce de produits alimentaires, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et indiqué qu'il fallait veiller à la protection de la confidentialité des données et des droits de propriété intellectuelle;
- r) a rappelé l'importance stratégique et le rôle catalyseur du Programme de coopération technique (PCT) et d'autres activités techniques de la FAO, dans le cadre de la structure institutionnelle de l'Organisation et en fonction des besoins spécifiques des pays, qui contribuent aux efforts menés pour concrétiser les ODD et le Programme 2030;
- s) a constaté le rôle important des activités normatives fondées sur des données scientifiques et des éléments probants effectuées par la FAO et s'est félicité que ces activités bénéficient d'une plus grande visibilité et que le Cadre stratégique favorise les activités d'établissement de normes du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);
- t) a souligné que les conclusions des conférences régionales étaient intégrées au Cadre stratégique, en particulier en ce qui concerne l'intégration systématique de l'approche des systèmes alimentaires dans les processus de planification nationaux, y compris en matière de protection sociale, et le renforcement du rôle de l'agriculture dans l'éradication de la faim et de la pauvreté;
- u) a insisté sur l'importance des partenariats en vue de la mise en œuvre du Cadre stratégique, notamment avec d'autres organismes du système des Nations Unies, des institutions financières, le secteur privé, ainsi que dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;
- v) a souligné qu'il fallait s'aligner sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et a recommandé que les cadres de programmation par pays de la FAO soient inclus dans le Cadre de résultats stratégiques;

- w) a apprécié que la FAO se soit engagée à renforcer la gestion des risques tout en veillant à ce que l'Organisation soit agile et souple, en particulier dans le contexte de la pandémie de covid-19 et d'autres défis, connus et inconnus, auxquels les systèmes agroalimentaires seront confrontés;
- x) s'est dit satisfait des composantes du modèle d'activité de la FAO, qui est redynamisé et adapté aux objectifs visés, a souligné l'importance des sources et des mécanismes de financement novateurs pour compléter les modalités de financement traditionnelles, a encouragé la FAO à poursuivre ses efforts visant à accroître sa base de financement volontaire et a demandé à la Direction d'indiquer aux Membres les principes permettant de décider ce qui est financé dans le cadre du budget ordinaire et ce qu'il faudrait financer au moyen de ressources extrabudgétaires, avant de rappeler qu'il était important d'accroître les ressources sans affectation.

11. Le Conseil a examiné les recommandations sur le Cadre stratégique 2022-2031 qui émanaient de la cent trentième session du Comité du Programme, de la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier et de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier.

12. Le Conseil a demandé que, conformément à la procédure établie dans les Textes fondamentaux, un document supplémentaire soit présenté à la Conférence, document qui compléterait le Cadre stratégique 2022-2031, le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023, afin de clarifier les futurs ajustements qui pourraient être apportés sur la base des orientations spécifiques du Conseil et des orientations des comités techniques.

13. Le Conseil a recommandé que la Conférence, à sa quarante-deuxième session, examine le Cadre stratégique 2022-2031 et envisage de l'approuver.

Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023⁷

14. Le Conseil a examiné le *Plan à moyen terme 2022-2025* et le *Programme de travail et budget 2022-2023* et, en particulier:

- a) a accueilli avec satisfaction la prise en compte de l'orientation stratégique dans le Plan à moyen terme (PMT) et le Programme de travail et budget (PTB), axée sur l'appui à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à la transition qui devrait être encouragée de manière cohérente, selon que de besoin et conformément aux contextes nationaux et aux capacités nationales et en fonction de ces contextes et capacités, dans l'objectif d'une transition vers des systèmes agroalimentaires PLUS efficaces, inclusifs, résilients et durables qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté;
- b) a félicité le Directeur général des efforts qu'il a déployés afin de maintenir un budget ordinaire inchangé en valeur nominale dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle et ce, sans aucune modification du montant des contributions ordinaires ni du montant net des crédits budgétaires ouverts par rapport à 2020-2021;
- c) s'agissant des propositions visant à améliorer la santé financière, la trésorerie et les réserves de la FAO, a recommandé de reporter à des exercices biennaux ultérieurs la question de la reconstitution des ressources du Fonds de roulement et celle de l'augmentation du financement des obligations de l'assurance médicale après la cessation de service, au titre des services passés;
- d) a salué le fait que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit au cœur des DPP et s'est félicité que les deux contributions primaires des domaines prioritaires soient reliées aux objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'à d'autres contributions, ce qui témoigne du caractère interdépendant des ODD et des *quatre améliorations* et de la nécessité de s'attaquer aux trois dimensions du développement durable de façon plus équilibrée;
- e) a appelé la Direction à faire en sorte d'établir des liens directs entre les indicateurs de produits de la FAO et les indicateurs relatifs aux ODD lors de l'élaboration du cadre des résultats;

⁷ C 2021/3; C 2021/3 Inf. Note 1; C 2021/3 WA-10; CL 166/8, paragraphe 10; CL 166/, paragraphe 10; CL 166/10, paragraphes 19 et 20; CL 166 PV/4; CL 166/PV/11.

- f) a rappelé l'importance du travail normatif fondé sur des données scientifiques et des éléments probants effectué par la FAO ainsi que des biens publics mondiaux dont elle est responsable et s'est félicité de ce que ces travaux jouissent d'une plus grande visibilité dans les cadres de résultats du Plan à moyen terme;
- g) s'est félicité de l'appui apporté par la FAO en vue de renforcer la résilience face aux menaces persistantes et émergentes, en mettant l'accent sur des mesures rapides, fondées sur des données factuelles et des éléments scientifiques, et tenant compte des trois dimensions du développement durable, et a souligné l'importance des chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales et des échanges commerciaux internationaux ouverts, fondés sur des règles, non discriminatoires et prévisibles, compte tenu du mandat de la FAO à cet égard;
- h) a souligné la place de premier plan que le mandat de la FAO accorde au changement climatique et à la biodiversité dans le PMT 2022-2025 et a appelé la Direction de la FAO à faire en sorte que le soutien technique fourni par l'Organisation à ses Membres afin d'accéder au financement de l'action climatique soit équilibré;
- i) s'est félicité de l'accent mis sur l'approche «Une seule santé» dans le Programme de travail, y compris les partenariats de l'association tripartite et la coopération avec le PNUE et d'autres organisations internationales pertinentes, conformément à leurs mandats respectifs;
- j) a noté qu'il était fait usage, dans le PMT, de plusieurs concepts et termes qui ne sont pas convenus au niveau intergouvernemental et a souligné qu'il convenait que la FAO n'emploie que des notions et une terminologie convenues de façon multilatérale, en privilégiant celles adoptées par ses organes directeurs, le cas échéant, et qu'elle ajuste le PMT en conséquence;
- k) s'est félicité de la présentation du budget sous forme de budget intégré, qui regroupe l'ensemble des sources de financement pour la mise en œuvre du programme de travail convenu et a noté les informations supplémentaires présentées dans la Note d'information 1 (C 2021/3);
- l) a approuvé la réaffectation des ressources, décrite au paragraphe 59 du document portant la cote C 2021/3, qui visait à renforcer les priorités, sans incidence sur la valeur nominale du budget;
- m) a souligné qu'il importait d'assurer un équilibre entre les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) dans l'ensemble du PTB, notamment s'agissant du nombre de domaines prioritaires du Programme et de la répartition des crédits budgétaires entre les *quatre améliorations*;
- n) s'est dit satisfait des composantes du modèle d'activité de la FAO, qui est redynamisé et adapté aux objectifs visés, a souligné l'importance des ressources et des mécanismes de financement novateurs pour compléter les modalités de financement traditionnelles, a encouragé la FAO à poursuivre ses efforts visant à accroître sa base de financement volontaire et a demandé à la Direction d'indiquer aux Membres les principes permettant de décider ce qui est financé dans le cadre du budget ordinaire et ce qu'il faudrait financer au moyen de ressources extrabudgétaires, avant de rappeler qu'il était important d'accroître les ressources sans affectation;
- o) a souligné l'importance du contrôle interne au sein de l'Organisation, et s'est félicité de la visibilité accordée, dans le Programme de travail et budget, aux mécanismes associés, notamment le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau juridique et la Division des ressources humaines;
- p) a salué le rôle important des travaux normatifs de la FAO fondés sur des données scientifiques et factuelles, s'est félicité de la hausse, maintenue au même niveau qu'en 2020-2021, des financements destinés à la CIPV et au Programme conjoint FAO/Organisation mondiale de la Santé (OMS) relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, et a souligné qu'il importait de renforcer encore les travaux normatifs lorsque cela était nécessaire;

- q) s'est félicité du maintien des ressources allouées au PCT à 14 pour cent de l'ouverture de crédits nette, compte tenu de l'importance stratégique et du rôle catalyseur du Programme de coopération technique dans la structure institutionnelle de l'Organisation et les biens et services qu'elle fournit aux Membres;
- r) a souligné qu'il fallait mobiliser de plus en plus des mécanismes novateurs de financement au service d'investissements à grande échelle;
- s) a souligné qu'il importait de disposer de financements volontaires souples, d'affectation générale ou sans affectation particulière, pour mettre en pratique les priorités définies dans le programme de travail intégré, et a recommandé à la FAO de continuer à définir des mécanismes et approches et à s'efforcer d'instaurer la confiance avec les partenaires fournisseurs de ressources dans les efforts qu'elle mène pour promouvoir et obtenir un financement volontaire plus souple;
- t) a souscrit à l'idée de renommer la Division des pêches «Division des pêches et de l'aquaculture»;
- u) a rappelé que les ajustements concernant l'affectation des ressources et le cadre de résultats, qui découlent des décisions et des orientations formulées par la Conférence et d'une planification des activités plus détaillée, seraient présentés dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2022-2023, qui sera soumis au Conseil à sa cent soixante-huitième session, conformément au processus établi pour la programmation et le budget.

15. Le Conseil a examiné les recommandations sur le PMT 2022-2025 et le PTB 2022-2023 qui émanaient de la cent trentième session du Comité du Programme, de la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier et de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier.

16. Le Conseil a demandé que, conformément à la procédure établie dans les Textes fondamentaux, un document supplémentaire, comportant des précisions sur les ajustements à apporter, le cas échéant, sur la base des orientations spécifiques du Conseil ainsi que des orientations des comités techniques, soit soumis à la Conférence en complément du PMT 2022-2025 et du PTB 2022-2023 ainsi que du Cadre stratégique 2022-2031.

17. S'agissant du montant du budget pour l'exercice 2022-2023, le Conseil:

- a) a encouragé les Membres et les autres partenaires à verser des contributions volontaires pour faciliter l'exécution du Programme de travail intégré en liaison avec le cadre de résultats;
- b) a recommandé que la Conférence approuve le montant du budget, défini à 1 005,6 millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1,22 USD pour 1 EUR, ainsi que le projet de résolution de la Conférence qui figure à l'*annexe C*.

Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer⁸

18. Le Conseil a accueilli favorablement le document intitulé *Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer* (CL 166/5), et:

- a) a encouragé la FAO à se coordonner avec les autres entités du système des Nations Unies, a souligné qu'il fallait, de toute urgence, promouvoir la solidarité, l'équité et l'efficacité dans la lutte contre la covid-19 et a indiqué qu'il ne saurait y avoir d'intervention efficace face à la covid-19 sans un accès équitable à la vaccination, sachant que le Secrétaire général de l'ONU a déclaré que celle-ci était un bien public;
- b) a félicité la FAO de sa réaction rapide à la pandémie de covid-19 et des efforts qu'elle a déployés dans le domaine des mesures préventives, de la collecte de données fondées sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES), de l'analyse et de l'action humanitaire, en insistant sur le rôle crucial joué par le Système d'information sur les marchés

⁸ CL 166/5; CL 166/8, paragraphe 11; CL 166/PV/4; CL 166/PV/11.

agricoles (AMIS) et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR);

- c) a encouragé la FAO à s'appuyer sur les enseignements tirés et sur les meilleures pratiques, en mettant encore davantage l'accent sur l'approche «Une seule santé», l'augmentation de la productivité de l'agriculture familiale, la collecte de données, les normes de sécurité sanitaire des aliments, des échanges commerciaux ouverts, transparents, non discriminatoires et fondés sur des règles prévisibles, l'action humanitaire, les solutions tenant compte des questions d'égalité femmes-hommes et l'appui aux politiques aux fins du bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires, et a encouragé la FAO à adopter une approche globale en vue d'accélérer la transition qu'il convient de promouvoir de façon cohérente, selon qu'il convient, en fonction du contexte et des capacités nationales, vers des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients;
- d) s'est félicité du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 et de ses sept domaines prioritaires, ainsi que de l'appui que la Coalition pour l'alimentation pourrait prêter, et a dit attendre avec intérêt les débats et les analyses de la Coalition pour l'alimentation dans le cadre du G20;
- e) a recommandé d'envisager l'ajout d'un point sur la Coalition pour l'alimentation à l'ordre du jour de la cent soixante-huitième session du Conseil;
- f) a rappelé l'importance de l'approche «Une seule santé» et a exhorté la FAO à poursuivre sa collaboration dans le cadre de l'Alliance tripartite et avec le PNUE et d'autres organisations internationales pertinentes, conformément à leurs mandats respectifs dans ce domaine, afin de veiller à ce que cette approche soit intégrée aux travaux de l'Organisation, en mettant l'accent sur la prévention des zoonoses;
- g) a indiqué que le commerce était un facteur important de la disponibilité et de l'accessibilité, notamment économique, des denrées alimentaires, mais également un outil non négligeable pour stabiliser les marchés et limiter la volatilité extrême des prix des produits alimentaires, et a rappelé et souligné que, conformément aux règles établies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux engagements pris dans le cadre des accords de l'OMC, il était crucial que les Membres corrigent et préviennent les restrictions et les distorsions entravant les échanges commerciaux et qu'ils ne créent pas d'obstacles inutiles et injustifiés au commerce sur les marchés agricoles, mais plutôt qu'ils s'efforcent de les éliminer;
- h) a fait remarquer que la réaction globale de la FAO à la pandémie facilitait les autres travaux, tant les interventions à court terme que les plans et les actions à moyen et long termes, y compris le redressement au niveau national;
- i) a dit attendre avec intérêt de recevoir régulièrement des informations actualisées sur l'action menée par la FAO pour faire face à la covid-19, les travaux de l'Organisation concernant la planification d'un redressement inclusif, y compris les enseignements à retenir, et les efforts déployés en vue de mobiliser des ressources à cet effet.

Initiative Main dans la main⁹

19. Le Conseil a pris acte avec satisfaction du document portant la cote CL 166/6, intitulé *Initiative Main dans la main*, et:

- a) a salué les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main en faveur des 37 pays participants, malgré les circonstances exceptionnelles résultant des effets conjugués de la pandémie de covid-19 et de la récession économique mondiale, ainsi que des incidences plus localisées des phénomènes météorologiques extrêmes, des infestations d'organismes nuisibles, des conflits et des situations d'urgence alimentaire qui ont touché les pays visés par l'Initiative;

⁹ CL 166/6; CL 166/9, paragraphe 12; CL 166/PV/4; CL 166/PV/11.

- b) a salué l'engagement qui a été pris d'atteindre des objectifs similaires dans l'ensemble des 37 pays à l'horizon 2021;
- c) s'est réjoui de la souplesse dont il a été fait preuve pour permettre un accès plus large des Membres de la FAO aux méthodes, à la plateforme de données géospatiales, aux formations, aux mécanismes de partenariat et au soutien à l'investissement de l'Initiative Main dans la main, et ce, dans la limite des ressources disponibles et dans le cadre des structures existantes;
- d) a accueilli avec satisfaction les nouvelles méthodes de travail de l'Organisation, qui consistent à intégrer plus étroitement les activités menées aux fins de l'établissement de normes, dans le domaine technique et en matière de politiques, notamment les instruments non contraignants du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), au soutien apporté aux pays dans le cadre d'une nouvelle approche fondée sur le principe d'unité d'action de la FAO;
- e) a estimé que l'Initiative Main dans la main jouait désormais un rôle de catalyseur et de soutien important pour renforcer la capacité de l'Organisation à fournir un appui intégré et fondé sur des données probantes et scientifiques dans le domaine technique, ainsi qu'en matière de politiques et d'investissements, et a fait remarquer que cela serait bénéfique à l'ensemble des Membres en ce qu'il en résulterait un renforcement de la qualité, de la pertinence, de l'ampleur et de l'impact des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux appuyés par la FAO, ainsi que des travaux normatifs de l'Organisation à l'échelle mondiale, et qu'il fallait s'assurer que l'Initiative n'ait pas d'autre incidence sur le Programme de travail et budget 2022-2023;
- f) a salué la détermination de la FAO à faire en sorte que les programmes de l'Initiative Main dans la main soient pris en charge et pilotés par les pays, tout en permettant l'adoption d'une approche ouverte, inclusive et transparente pour l'établissement de partenariats élargis avec divers acteurs compétents aux niveaux local, national et international, y compris le secteur privé, en vue de fournir des moyens essentiels à la mise en œuvre des programmes, et s'est félicité de la contribution de l'Organisation à cet égard;
- g) a souligné l'importance du rôle joué par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire entre les pays dans la réalisation des objectifs de l'Initiative Main dans la main dans ces régions, compte tenu des similitudes quant à leur environnement géographique, à leur niveau de développement, ainsi qu'à leurs besoins, priorités, contextes et cultures;
- h) a accueilli favorablement aux tableaux de bord proposés pour les programmes de l'Initiative Main dans la main, qui permettront de garantir que les pays s'approprient les programmes soutenus, tout en favorisant des efforts constants d'harmonisation, de communication et, le cas échéant, d'ajustement entre les partenaires tout au long de la période pluriannuelle de mise en œuvre des programmes nationaux et d'appui à ces programmes;
- i) a rappelé la nécessité pour l'Initiative d'être cohérente avec les objectifs et les actions définis par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'être pleinement intégrée dans la programmation conjointe du système des Nations Unies pour le développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- j) a demandé des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main, y compris la présentation de rapports intérimaires et des résultats obtenus, compte tenu du fait qu'il importe d'appliquer les normes convenues à l'échelle internationale en matière de gestion des données.

Rapports des comités techniques

Rapports de la soixante-treizième session (session extraordinaire, 22 janvier et 19 février 2021) et de la soixante-quatorzième session (10-12 mars 2021) du Comité des produits¹⁰

20. Le Conseil a examiné les recommandations figurant dans les rapports de la soixante-treizième session (session extraordinaire) et de la soixante-quatorzième session du Comité des produits et, en particulier:

- a) a félicité la FAO d'avoir réagi immédiatement et en prenant des mesures concrètes face à la pandémie de covid-19, notamment en étroite collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies et des organisations internationales et régionales, et a souligné que le commerce international jouait un rôle majeur dans le renforcement de la résilience;
- b) s'est félicité des travaux menés dans le cadre du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), y compris son Forum pour une intervention rapide, et du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), notant qu'il fallait continuer à investir dans le suivi des marchés et poursuivre le dialogue et la coordination à l'échelle internationale autour de l'évolution des marchés;
- c) a souligné l'importance du bien public mondial que sont les travaux menés par la FAO en matière de suivi, d'évaluation, de perspectives et d'alerte rapide sur le front des marchés des produits, en particulier compte tenu de l'incertitude et des risques croissants, pour la concrétisation de l'ensemble des cibles des ODD qui relèvent du mandat de l'Organisation;
- d) a encouragé la FAO à aider davantage les Membres à rassembler des informations actuelles et fiables ainsi qu'à les analyser, les tenir à jour et les rendre plus facilement accessibles;
- e) a demandé à la FAO de renforcer ses capacités pour ce qui est des analyses et des évaluations prospectives des risques et de développer ses analyses prévisionnelles en visant au-delà de 2030;
- f) a souligné qu'il était important de continuer à développer les travaux d'analyse de la FAO et ses activités de renforcement des capacités et à approfondir les connaissances relatives à la contribution des marchés et du commerce agricoles aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable;
- g) s'est félicité que la FAO se soit engagée à renforcer l'approche «Une seule santé» pour atténuer les risques de zoonoses et appuyer la formulation de normes, de directives et de recommandations internationales fondées sur des données scientifiques relatives aux mesures efficaces d'atténuation des risques à prendre pour combattre ce type de maladie;
- h) s'est félicité de la collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a prié la FAO de maintenir et d'approfondir ce partenariat;
- i) s'est félicité de la collaboration entre la FAO et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui a trait au commerce agricole;
- j) a souligné l'importance de l'assistance technique fournie par la FAO aux Membres dans les domaines relevant de son mandat et de sa compétence pour ce qui touche aux politiques et aux accords commerciaux, et a exhorté l'Organisation à redoubler d'efforts en ce qui concerne l'analyse, le renforcement des capacités et l'organisation et la facilitation de manifestations axées sur le dialogue;
- k) a noté que le Comité des produits avait souhaité que les modalités de travail de sa prochaine session soient examinées avec le concours du Président indépendant du Conseil et des présidents des autres comités techniques de la FAO, et a dit attendre avec intérêt les résultats de cette démarche, qui doivent être examinés avant la prochaine session du Comité.

¹⁰ C 2021/22; C 2021/25; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses (4-5 mars 2021)¹¹

21. Le Conseil a noté que le Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses n'avait pas pu traiter tous les points inscrits à l'ordre du jour de sa trente et unième session, qui s'est tenue les 4 et 5 mars 2021, et qu'il avait été décidé de suspendre la réunion et de reprendre l'examen des points non encore traités dès que possible.

Rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches (1-5 février 2021)¹²

22. Le Conseil a examiné les recommandations figurant dans le rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches et, en particulier:

- a) a approuvé la Déclaration du Comité des pêches de 2021 sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture, dans laquelle celui-ci renouvelle son engagement à l'égard du Code de conduite pour une pêche responsable, a pris acte des transformations qui s'étaient opérées dans le secteur depuis l'approbation du Code et a instamment invité la FAO à recentrer les priorités afin de garantir la viabilité à long terme et la résilience du secteur;
- b) a réaffirmé qu'il importait que le Secrétariat du Comité emploie des notions et une terminologie convenues de façon multilatérale et privilégie celles adoptées par les organes directeurs de l'Organisation pour leurs travaux;
- c) a déclaré attendre avec intérêt que la pêche et l'aquaculture soient pleinement intégrées dans les préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
- d) a dit attendre avec intérêt que se poursuive, en 2021, l'élaboration des directives volontaires sur l'aquaculture durable, et a prié la FAO de réfléchir à des orientations quant aux mesures concrètes à adopter dans le secteur;
- e) a souligné qu'il était important de renforcer l'appui prêté aux communautés qui vivent de la petite pêche et de la pêche artisanale et a exhorté la FAO à mieux soutenir ses Membres, notamment en attirant l'attention sur le rôle de la pêche et de l'aquaculture artisanales et à petite échelle lors de manifestations en rapport avec l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, qui sera célébrée en 2022;
- f) a demandé instamment à la FAO de donner plus d'indications techniques sur l'intégration de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets dans la gestion de la pêche et le développement de l'aquaculture;
- g) a exhorté la FAO à continuer d'aider les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) et à redoubler d'efforts pour surmonter les difficultés rencontrées dans la lutte contre ce type de pêche, notamment par la mise au point de directives techniques telles que le projet de directives volontaires relatives à la réglementation, au suivi et au contrôle des opérations de transbordement;
- h) a encouragé l'Organisation à continuer d'intensifier ses activités visant à parvenir à une pêche et à une aquaculture durables dans le cadre de collaborations, aux niveaux mondial et régional, avec les organisations, les organes et les initiatives pertinents;
- i) a exhorté la FAO à continuer de travailler avec le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et des instances connexes pour faire en sorte que les décisions prises dans ces enceintes et leur mise en œuvre soient fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur des informations techniques pertinentes;

¹¹ CL 166/INF/6; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

¹² C 2021/23; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

- j) s'est félicité des consultations transparentes et inclusives menées sur la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches, sous la direction du Président du Comité des pêches, et a dit attendre avec intérêt qu'une proposition soit présentée à la trente-cinquième session du Comité;
- k) a demandé qu'un ordre du jour provisoire annoté de la trente-cinquième session du Comité des pêches soit mis à disposition dans toutes les langues de la FAO, au moins huit semaines avant le début de la session, afin que les Membres aient suffisamment de temps pour se préparer.

Rapports des comités du Conseil

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trentième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session) (22, 23, 25 et 26 mars 2021)¹³

23. Le Conseil a examiné les recommandations figurant dans le rapport de la Réunion conjointe et, en particulier:

- a) a approuvé les observations et recommandations relatives à la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches;
- b) a approuvé les observations et recommandations relatives au PCT et s'est félicité de l'engagement pris par la Direction de mettre en œuvre ces observations et recommandations;
- c) a mis en évidence la recommandation sur le PCT faite à la Direction afin que celle-ci mène à bien, en consultation avec les Membres, un exercice stratégique en vue d'affiner et, si possible, d'unifier les critères d'allocation de ressources, sans se limiter au critère classique fondé sur le revenu par habitant, et en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque région (pauvreté rurale et inégalités, vulnérabilité face au changement climatique et dégradation de la biodiversité), ainsi que d'améliorer la gestion de la performance, les résultats de cette initiative devant être soumis pour approbation à la quarante-troisième session de la Conférence.

Rapport de la cent trentième session du Comité du Programme (22-26 mars et 6 avril 2021)¹⁴

24. Le Conseil a examiné les recommandations formulées par le Comité du Programme dans le rapport de sa cent trentième session et, en particulier:

- a) a accueilli avec satisfaction le rapport de synthèse 2020 sur l'examen à mi-parcours, a félicité la FAO des mesures prises pour assurer la continuité de ses activités et des progrès réalisés en ce qui concerne l'exécution du Programme de travail malgré les défis majeurs posés par la pandémie de covid-19 et a approuvé la recommandation du Comité du Programme selon laquelle les rapports sur les résultats obtenus au titre des projets devraient être inclus dans les prochains examens à mi-parcours et dans les rapports sur l'exécution du Programme;
- b) a adopté la Vision et la stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, se félicitant de la nature transparente et inclusive du processus qui a sous-tendu leur élaboration;
- c) a approuvé le mandat de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, qui a été adapté de façon à tenir compte des orientations données par le Conseil et les comités techniques, et a insisté sur le fait que les directives volontaires devraient être élaborées sous la responsabilité des Membres par l'intermédiaire des organes directeurs de la FAO et dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif dirigé par les Membres;

¹³ CL 166/8; CL 166/PV/5; CL 166/PV/11.

¹⁴ CL 166/9; CL 166/9 Add.1; CL 166/9 Add.2; CL 166/PV/5; CL 166/PV/6; CL 166/PV/7; CL 166/PV/8; CL 166/PV/11.

- d) a demandé qu'un débat soit organisé en son sein sur une procédure normalisée pour l'élaboration et l'approbation des politiques, directives volontaires, stratégies et plans d'action de la FAO, compte tenu des Textes fondamentaux de l'Organisation, et a demandé que des consultations ouvertes, transparentes et inclusives soient organisées avec les Membres à cet égard;
- e) a souligné qu'il convenait que la Direction de la FAO emploie des notions et une terminologie convenues de façon multilatérale et privilégie celles adoptées par ses organes directeurs lors de l'élaboration de stratégies, de plans d'action, de directives volontaires, de recommandations et de codes de conduite;
- f) a approuvé le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025, notant qu'il ne s'agissait ni d'un document de politique générale ni d'un document normatif, mais plutôt d'un outil d'attribution des responsabilités et d'un instrument permettant d'orienter les travaux effectués par la FAO pour aider ses Membres à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux, et a apprécié à sa juste valeur le processus inclusif et transparent qui a sous-tendu l'élaboration de ce plan;
- g) s'est félicité des travaux effectués par la FAO dans le cadre de l'approche «Une seule santé», y compris, d'une part, la collaboration positive établie avec le partenariat tripartite et le PNUE ainsi que les mesures prises par ces derniers afin de mettre au point des mécanismes de communication de l'information, une stratégie commune et un plan de travail commun relatifs à l'approche «Une seule santé», ainsi qu'avec d'autres organismes pertinents des Nations Unies, selon que de besoin, et, d'autre part, l'établissement du Groupe d'experts de haut niveau Une seule santé;
- h) a approuvé le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- i) a pris acte des observations et des recommandations du Comité sur l'Évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017), a examiné l'ensemble des conclusions et des recommandations formulées dans l'Évaluation suivies des avis des Membres; notant également la réponse de la Direction relative à l'Évaluation; et a demandé, qu'une fois que la Conférence aurait adopté le Cadre stratégique de la FAO à sa quarante-deuxième session, i) des mises à jour régulières soient soumises par le canal des organes directeurs; ii) des consultations inclusives soient organisées avant la cent soixante-huitième session du Conseil pour amorcer l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique, qui sera en phase avec les objectifs de développement durable et sera fondée sur les trois dimensions du développement durable, ainsi que sur les buts partagés et la coopération visant la concrétisation du Programme 2030, de l'Accord de Paris et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement;
- j) a fait siennes les observations et les recommandations du Comité relatives à l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et s'est félicité de ce que la Direction ait accepté de leur donner suite et soit disposée à le faire;
- k) s'est félicité des informations actualisées sur les politiques de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle, rappelant qu'il convient de mettre au point une politique de données transversale pour garantir la gouvernance, l'intégrité et la confidentialité des données, ainsi que les droits de propriété intellectuelle, et de respecter les normes et protocoles internationaux.

Rapports des cent quatre-vingt-quatrième et cent quatre-vingt-cinquième sessions du Comité financier (28-29 janvier et 22-26 mars 2021, respectivement)¹⁵

25. Le Conseil a examiné les recommandations contenues dans les rapports des cent quatre-vingt-quatrième et cent quatre-vingt-cinquième sessions du Comité financier et, en particulier:

- a) a instamment invité tous les Membres à verser ponctuellement et dans leur intégralité les contributions mises en recouvrement;
- b) a recommandé que le projet de résolution sur le barème des contributions 2022-2023 soit soumis à la Conférence, tel qu'il figure à l'*annexe D*;
- c) a fait siennes les orientations du Comité financier concernant l'importance de maintenir les taux d'approbation et les taux de dépense à un niveau qui permette d'utiliser intégralement les crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence;
- d) a noté que le Comité financier avait autorisé les virements prévus entre les chapitres budgétaires, des chapitres 6, 9 et 11 vers les chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 10;
- e) s'est félicité des améliorations apportées au format et au contenu du nouveau Rapport annuel sur les ressources humaines et a appuyé les orientations du Comité concernant les informations qui doivent être incluses dans les prochaines éditions de ce rapport annuel;
- f) a dit attendre avec intérêt la mise en œuvre, par la Direction, du Plan stratégique pour les ressources humaines et le renforcement des fonctions de l'Organisation relatives aux ressources humaines, rappelant qu'il convenait de réduire considérablement le taux de vacance de poste aussi bien au Siège que dans les bureaux décentralisés, et a souligné qu'il convenait de déléguer les pouvoirs de manière appropriée conformément au principe de subsidiarité inscrit dans l'article XXXVIII.5 du Règlement général de l'Organisation et de veiller à assurer la parité femmes-hommes aux échelons les plus élevés de l'organigramme ainsi qu'une représentation géographique équitable;
- g) a demandé à la Direction de s'attaquer à la question de la structure des effectifs des bureaux décentralisés afin d'améliorer l'exécution des programmes et des projets à l'échelle locale;
- h) s'est félicité de la qualité des rapports de contrôle présentés par le Bureau de l'Inspecteur général, le Comité consultatif de contrôle et le Bureau de la déontologie;
- i) s'est dit préoccupé par les observations récurrentes rapportées par l'Inspecteur général concernant les faiblesses et les lacunes du contrôle interne et a prié instamment la Direction de redoubler d'efforts en vue d'y remédier;
- j) a pris note des travaux en cours et a invité instamment la Direction à présenter, avant la quarante-deuxième session de la Conférence, l'étude conjointe de faisabilité sur l'intégration des fonctions administratives des trois organismes ayant leur siège à Rome, qui n'a que trop tardé.

Rapport de la cent douzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (8-10 mars 2021)¹⁶

26. Le Conseil a examiné les recommandations formulées par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) dans le rapport de sa cent douzième session et, en particulier:

- a) s'est félicité des travaux réalisés par la FAO dans le cadre du Rapport d'information sur l'examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies (conformément au paragraphe 8 de la résolution 74/255B de l'Assemblée générale des Nations Unies) et a prié le CQCJ d'examiner les futures évolutions à cet égard;

¹⁵ CL 166/10; CL 166/19; CL 166/LIM/2; CL 166/PV/6; CL 166/PV/11.

¹⁶ CL 166/11; CL 166/PV/6; CL 166/PV/11.

- b) a noté avec satisfaction que le CQCJ avait passé en revue ses méthodes de travail, en tenant compte des enseignements tirés des deux précédentes sessions tenues à distance, et a noté qu'il avait harmonisé la présentation de ses rapports avec ceux du Comité du Programme et du Comité financier;
- c) a approuvé l'avis du CQCJ de maintenir sa pratique actuelle qui consiste à se réunir deux fois par an, avant le Comité du programme et le Comité financier, et d'adapter la durée de ses sessions en fonction de son ordre du jour, en se réservant la possibilité de tenir des sessions supplémentaires si nécessaire.

Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Rapport de la quarante-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (8-11 février 2021)¹⁷

27. Le Conseil a examiné les recommandations figurant dans le rapport de la quarante-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et, en particulier:

- a) a félicité le Comité d'avoir adopté les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition et a demandé à la FAO de prêter un appui à l'élaboration de mesures qui soient pertinentes dans les divers contextes nationaux en promouvant la cohérence, la coordination et la convergence des politiques entre les différents domaines et d'encourager l'application des Directives volontaires par ses Membres, en conjonction avec d'autres normes, directives et recommandations spécialisées fondées sur des éléments scientifiques et factuels;
- b) a exhorté le secrétariat et les autres structures du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires à faire usage des Directives volontaires afin de tirer parti de la contribution précieuse qu'elles peuvent apporter aux débats qui auront lieu lors du Sommet et à tout processus qui y ferait suite;
- c) a réaffirmé que les crises prolongées étaient l'une des situations les plus difficiles s'agissant de lutter contre la faim, la malnutrition et la pauvreté, et a demandé à la FAO de collaborer avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et les entités pertinentes des Nations Unies afin de redoubler d'efforts pour promouvoir une diffusion et une application larges et systématiques, en particulier au niveau national, du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA), qui est un outil utile pour gérer les préoccupations liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les contextes de crise prolongée;
- d) a salué l'approbation du cadre de référence relatif à l'élaboration des directives volontaires du CSA sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et a encouragé la FAO à contribuer à cette élaboration;
- e) a souligné qu'il importait que le secrétariat du CSA emploie les notions et la terminologie convenues au niveau multilatéral lorsqu'il rédige des documents qui feront l'objet de négociations entre les Membres;
- f) a demandé que les trois organismes ayant leur siège à Rome continuent de partager équitablement les coûts afférents au secrétariat du CSA.

¹⁷ C 2021/20; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

Questions relatives à la gouvernance

Organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence¹⁸

28. Le Conseil:

- a) est convenu, conformément à l'article I.1 du Règlement général de l'Organisation (RGO), d'organiser la quarante-deuxième session de la Conférence du 14 au 18 juin 2021;
- b) est convenu que la quarante-deuxième session de la Conférence se tiendrait en mode virtuel, compte tenu des conséquences de la pandémie de covid-19;
- c) a recommandé à la Conférence d'approuver, à sa quarante-deuxième session, les procédures spéciales devant être appliquées à titre exceptionnel, compte tenu de la pandémie de covid-19, et telles que définies à l'*annexe A* du document portant la cote CL 166/13.

29. Rappelant l'article XII des Textes fondamentaux de la FAO et tenant compte de la situation exceptionnelle engendrée par la pandémie de covid-19, le Conseil a examiné les options proposées relatives à d'autres procédures de vote telles qu'elles figurent à l'*annexe B* du document portant la cote CL 166/13 et telles qu'elles sont étoffées dans les notes d'informations portant les cotes CL 166/13/ Inf. Note 1 et CL 166/13/ Inf. Note 2, a souligné qu'il convenait de garantir la pleine confidentialité du scrutin et le droit souverain de tous les Membres de voter conformément aux options et modalités approuvées et a recommandé à la Conférence d'examiner, pour approbation, en vue de leur application à sa quarante-deuxième session à titre exceptionnel, sans créer de précédent et de manière ponctuelle, soit l'option 1 (vote en présentiel par scrutin secret conformément aux paragraphes 24 à 34 de l'*annexe B* du document CL 166/13) ou l'option 2 (vote en ligne au moyen d'un logiciel externe conformément aux paragraphes 35 à 42 de l'*annexe B* du document CL 166/13), soit une solution hybride alliant ces deux options (conformément aux paragraphes 40 à 49 du document CL 166/13 Inf. Note 1), compte tenu, entre autres, des progrès réalisés dans la préparation des trois options entre la cent-soixante-sixième session du Conseil et la quarante-deuxième session de la Conférence.

30. À cet égard, le Conseil a demandé au Secrétariat de poursuivre les préparatifs des options conformes aux Textes fondamentaux, comme indiqué à l'article XII. Il lui a demandé en outre de poursuivre ses efforts afin d'assurer la viabilité de toutes les options et a encouragé tous les Membres à participer activement aux préparatifs afin de garantir la viabilité de toutes les options susmentionnées, conformément aux Textes fondamentaux, en vue d'une décision de la Conférence.

31. Le Conseil a décidé de présenter à la Conférence, pour approbation, le calendrier provisoire qui figure dans le document portant la cote CL 166/13.

32. À cet égard, le Conseil a recommandé à la Conférence de fixer au lundi 14 juin 2021 à 12 heures la date limite de dépôt des candidatures pour l'élection au Conseil et au jeudi 17 juin 2021 la tenue de l'élection.

33. Conformément à l'article XXIV.5 b) du RGO, le Conseil a nommé M. Michal Kurtyka, Ministre polonais du climat et de l'environnement, Président de la Conférence.

34. Le Conseil est convenu de présenter à la Conférence les candidatures ci-après aux postes de vice-président de la Conférence:

- M. Gabriel Mbairrobe, Ministre de l'agriculture et du développement rural (Cameroun);
- M^{me} Yael Rubinstein, Ambassadrice, Représentante permanente auprès de la FAO (Israël);
- M. Edward Centeno, Ministre de l'Agriculture et de l'élevage (Nicaragua).

35. Le Conseil est convenu de présenter à la Conférence la candidature ci-après au poste de président de la Commission II: M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas).

¹⁸ CL 166/13; CL 166/13 Notes d'information 1 et 2; CL 166/PV/6; CL 166/PV/8; CL 166/PV/9; CL 166/PV/10; CL 166/PV/11.

36. Le Conseil a noté que la nomination de la présidence de la Commission I était en suspens.

Nomination des sept membres du Bureau de la Conférence

37. Conformément aux dispositions de l'article XXIV, paragraphe 5, alinéa b, du RGO, le Conseil est convenu de proposer les candidatures suivantes à la Conférence:

- Afrique du Sud
- Australie
- Chine
- États-Unis d'Amérique
- Guatemala
- Iran
- Saint-Marin

38. Le Conseil a exhorté les Membres à soumettre les candidatures en suspens.

Nomination des neuf membres du Comité de vérification des pouvoirs

39. Conformément aux dispositions de l'article XXIV, paragraphe 5, alinéa b, du RGO, le Conseil est convenu de proposer les candidatures suivantes à la Conférence¹⁹:

- Bangladesh
- Canada
- Koweït
- Malaisie
- Nicaragua
- Nouvelle-Zélande
- République démocratique du Congo
- Saint-Marin
- Venezuela

Thème biennal

40. Concernant le thème biennal pour 2022-2023, le Conseil est convenu de proposer à la Conférence le thème «Transformation des systèmes agroalimentaires²⁰: de la stratégie à l'action», pour approbation, et a demandé qu'une note de synthèse sur ce thème soit communiquée à la Conférence.

Débat général

41. En outre, le Conseil est convenu de recommander à la Conférence le thème «Transformation des systèmes agroalimentaires²¹: de la stratégie à l'action» pour le débat général de sa quarante-deuxième session, et de limiter la durée des interventions des chefs de délégation à cinq minutes par intervenant au maximum.

¹⁹ Les États-Unis d'Amérique s'opposent à ce que le Venezuela devienne membre du Comité de vérification des pouvoirs.

²⁰ Rappelant que cette transformation devrait être encouragée de manière cohérente, selon que de besoin et conformément aux contextes nationaux et aux capacités nationales et en fonction de ces contextes et capacités.

²¹ Rappelant que cette transformation devrait être encouragée de manière cohérente, selon que de besoin et conformément aux contextes nationaux et aux capacités nationales et en fonction de ces contextes et capacités.

Code de conduite sur les procédures de vote²²

42. Le Conseil a félicité le Président indépendant du Conseil des efforts qu'il a entrepris pour mener une consultation ouverte, inclusive et transparente en vue de l'élaboration d'un projet de code de conduite volontaire sur les procédures de vote et lui a demandé de poursuivre ces consultations afin que le projet soit établi sous sa forme définitive avant la quarante-deuxième session de la Conférence.

Prix décernés par la FAO²³

43. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document intitulé Prix décernés par la FAO (CL 166/15), et:

- a) s'est félicité des consultations menées par le Président indépendant du Conseil avec les Membres, dans le cadre de ses réunions informelles avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux, en vue de définir des modalités rationnelles et durables pour l'attribution des prix;
- b) a noté que la proposition de la Direction concernant un nouvel ensemble de prix que la FAO pourra décerner de façon systématique et sur le long terme tenait compte des observations des Membres, et que les prix proposés s'articulaient autour de thèmes qui intéressent l'Organisation et revêtent une importance stratégique, l'objectif étant de renforcer la pertinence des prix décernés et de tirer parti de la notoriété de la FAO;
- c) a fait observer que les prix existants, qui sont actuellement financés dans leur intégralité par les contributions extrabudgétaires des Membres, seraient maintenus;
- d) a accueilli avec satisfaction les critères et procédures proposés aux fins de la nomination et de la sélection des lauréats, tels que décrits à l'*annexe 2* du document portant la cote CL 166/15;
- e) a accueilli favorablement la proposition visant à plafonner le financement biennal des prix de la FAO à 125 000 USD du budget ordinaire; et
- f) a recommandé que la Conférence approuve, à sa quarante-deuxième session, la proposition de la Direction concernant la création d'un nouvel ensemble de prix décernés par la FAO.

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session (30 novembre - 4 décembre 2020)²⁴

44. Le Conseil a pris note de l'état d'avancement de la suite donnée aux décisions prises à sa cent soixante-cinquième session (30 novembre - 4 décembre 2020).

Autres questions

Multilinguisme au sein de la FAO²⁵

45. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document intitulé *Le multilinguisme à la FAO* (CL 166/17) et:

- a) a pris note de l'analyse de la situation en ce qui concerne le multilinguisme à la FAO, dans tous ses aspects transversaux, ainsi que des solutions qui permettraient de le faire progresser;
- b) a réaffirmé l'importance du multilinguisme, caractéristique fondamentale de l'Organisation, et la nécessité de disposer de services de traduction et d'interprétation de qualité lors des réunions des organes directeurs et des consultations de fond informelles;

²² CL 166/14; CL 166/8, paragraphe 13; CL 166/11, paragraphes 13 à 16; CL 166/PV/8; CL 166/PV/9; CL 166/PV/11.

²³ CL 166/15; CL 166/8, paragraphe 15; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

²⁴ CL 166/LIM/3; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

²⁵ CL 166/17; CL 166/8, paragraphe 14; CL 166/PV/5; CL 166/PV/11.

- c) a noté que le multilinguisme était profondément ancré dans les Textes fondamentaux, le cadre de résultats et les politiques de la FAO et que l'article XLVIII du Règlement général de l'Organisation disposait que l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe étaient les langues de l'Organisation. Ainsi, ces six langues jouissent d'un égal statut au sein de la FAO, sans la distinction entre langues «officielles» et langues «de travail» qui existe dans d'autres organisations multilatérales ou entités des Nations Unies;
- d) a demandé à la Direction de continuer d'accélérer la mise à disposition, dans toutes les langues et dans les délais fixés, des documents des organes directeurs, et a souligné qu'il importait que l'on veille constamment, à l'échelle de l'Organisation, à ce que les documents des organes directeurs soient publiés dans toutes les langues conformément au calendrier prévu;
- e) a pris note de la forte augmentation des activités de traduction et d'interprétation en 2020, résultat de l'attention plus grande portée au multilinguisme à la FAO, et a félicité le Secrétariat pour ses efforts;
- f) a souscrit à la priorité de la Direction, à savoir accroître le volume et améliorer l'équilibre des produits et des services fournis dans les différentes langues de la FAO en développant la coordination interne et l'innovation au niveau des processus et des technologies et en mobilisant les ressources nécessaires;
- g) a appuyé le montant de 0,8 million d'USD prévu dans le Programme de travail et budget 2022-2023 en vue d'intensifier la fourniture de produits et de services multilingues dans les six langues de l'Organisation;
- h) s'est félicité que la Direction se soit engagée à appliquer toutes les recommandations qui figurent dans le rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies consacré au multilinguisme, notamment en adoptant un cadre stratégique pour le multilinguisme assorti de directives administratives et opérationnelles et en désignant une personne chargée de coordonner les activités liées au multilinguisme à l'échelle de l'Organisation, au moyen des ressources disponibles;
- i) a noté que le multilinguisme était essentiel à l'inclusivité, à l'efficacité et à l'efficience de la gouvernance de l'Organisation par ses Membres, qu'il favorisait la diversité, ainsi que des liens solides de solidarité et d'amitié et qu'il s'agissait d'un exemple de multilatéralisme, et a dit attendre avec intérêt qu'une place plus importante lui soit accordée au sein de l'Organisation;
- j) a prié la Direction de présenter au Conseil, à sa prochaine session, un rapport intérimaire sur le multilinguisme à la FAO dans lequel seraient abordées les questions du cadre stratégique pour le multilinguisme, des politiques relatives aux ressources humaines et de l'utilisation des innovations numériques et des technologies linguistiques, et qui contiendrait des données supplémentaires sur les produits et services linguistiques.

Sélection et nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO²⁶

46. Le Conseil a accueilli favorablement le document intitulé *Sélection et nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO* (CL 166/18) ainsi que les informations récentes sur les consultations menées par le Président indépendant du Conseil au sujet des procédures qui seraient appliquées à long terme aux fins de la sélection et de la nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV et, en particulier:

- a) a félicité le Président indépendant du Conseil pour les consultations qu'il s'efforçait de mener auprès des membres et des présidents des organes relevant de l'article XIV concernés et de la Direction de la FAO pour trouver une solution qui convienne à toutes les parties, et a pris note du caractère prolongé de ces démarches;

²⁶ CL 166/18; CL 166/11, paragraphes 9 à 12; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

- b) s'est félicité des progrès réalisés et de la volonté de trouver un compromis manifestée par toutes les parties aux discussions engagées avec la Commission des thons de l'océan Indien, l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM);
- c) a réaffirmé qu'il fallait trouver un équilibre entre l'autonomie fonctionnelle des organes relevant de l'article XIV concernés et les responsabilités juridiques et administratives de l'Organisation ainsi que l'obligation redditionnelle du Directeur général vis-à-vis des secrétaires de ces organes;
- d) a souligné qu'il fallait s'empresse de définir une procédure de sélection et de nomination du secrétaire de la CGPM, sachant que le mandat du Secrétaire actuel arrive à échéance en 2021, et a noté à ce propos que la procédure prescrite par le Conseil à sa cent cinquante-cinquième session s'appliquerait si aucun accord n'était trouvé à ce sujet;
- e) a encouragé le Président indépendant du Conseil et, le cas échéant, la personne qui lui succéderait, à poursuivre les consultations avec les organes relevant de l'article XIV concernés et la Direction de la FAO afin de trouver une solution acceptable par toutes les parties quant aux procédures à long terme de sélection et de nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV, et a dit attendre avec intérêt que cette question soit réglée rapidement.

Médaille Margarita Lizárraga²⁷

47. Le Conseil a approuvé la sélection de M^{me} Nakato du Fonds pour le développement en faveur des femmes de Katosi (Ouganda), et a recommandé que la médaille lui soit remise par le Directeur général à l'occasion d'une cérémonie qui sera organisée à cet effet avant le 31 décembre 2021.

Calendrier 2021-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales²⁸

48. Le Conseil a approuvé le calendrier 2021-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales tel qu'il figure à l'*annexe E* du présent rapport.

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO²⁹

49. Le Conseil a été saisi, pour information seulement, de notes de synthèse sur les thèmes suivants:
- a) la systématisation des indicateurs de coût et d'accessibilité économique des régimes alimentaires sains à la FAO;
 - b) la participation de la FAO aux travaux du G20;
 - c) l'agro-informatique, nouvel outil au service des systèmes agroalimentaires et des biens collectifs numériques;
 - d) le résultat du Sommet One Planet sur la biodiversité et du Forum de l'investissement pour la Grande muraille verte (11 janvier 2021).

Ordre du jour provisoire de la cent soixante-septième session du Conseil³⁰

50. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cent soixante-septième session tel qu'il est présenté dans le document portant la cote CL 166/INF/2.

²⁷ CL 166/LIM/4; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

²⁸ CL 166/LIM/1; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

²⁹ CL 166/INF/4; CL 166/INF/4, annexes web 1 à 4; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

³⁰ CL 166/INF/2; CL 166/PV/7; CL 166/PV/11.

Nomination d'un représentant de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel³¹

51. Le Conseil a pris note des informations actualisées qui lui ont été fournies au sujet de la composition du Comité des pensions du personnel et a nommé M. Vlad Mustaciosu, Représentant permanent adjoint de la Roumanie auprès de la FAO, aux fonctions de membre suppléant du Comité des pensions du personnel, en remplacement de M. Denis Cherednichenko, Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie auprès de la FAO, pour le reste de son mandat (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022), conformément à un arrangement de partage de siège convenu précédemment.

Nomination du deuxième Président suppléant du Comité de recours

52. Le Conseil a nommé M^{me} Jackline Lumumba Yonga (Kenya) deuxième Présidente suppléante du Comité de recours pour une période de trois ans avec effet immédiat.

Méthodes de travail du Conseil

53. Le Conseil est convenu que le Président indépendant du Conseil consultera les Membres en ce qui concerne la participation des observateurs au Conseil à sa prochaine réunion informelle avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux, dans l'optique de présenter au Conseil un document à ce sujet, pour examen.

³¹ CL 166/LIM/5; CL 166/PV/7; CL 166/PV/10; CL 166/PV/11.

Annexe A

Ordre du jour de la cent soixante-sixième session du Conseil

Questions de procédure

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (CL 166/1; CL 166/INF/1 Rev.1; CL 166/INF/3; CL 166/INF/5)
2. Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction

Questions relatives aux programmes

3. Cadre stratégique 2022-2031 (C 2021/7)
4. Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023 (C 2021/3; C 2021/3 Note d'information 1; C 2021/3 WA-10)
5. Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer (CL 166/5)
6. Initiative Main dans la main (CL 166/6)

Rapports des comités techniques

7. Comités techniques
 - 7.1 Rapports de la soixante-treizième session (session extraordinaire, 22 janvier et 19 février 2021) et de la soixante-quatorzième session (10-12 mars 2021) du Comité des produits (C 2021/22; C 2021/25)
 - 7.1.1 Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses (4-5 mars 2021)
 - 7.2 Rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches (1-5 février 2021) (C 2021/23)

Rapports des comités du Conseil

8. Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trentième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session) (22, 23, 25 et 26 mars 2021) (CL 166/8)
9. Rapport de la cent trentième session du Comité du Programme (22-26 mars et 6 avril 2021) (CL 166/9; CL 166/9 Add.1; CL 166/9 Add.2)
10. Rapports des cent quatre-vingt-quatrième et cent quatre-vingt-cinquième sessions du Comité financier (28-29 janvier et 22-26 mars 2021, respectivement) (CL 166/10; CL 166/19)
 - 10.1 Situation des contributions courantes et des arriérés (CL 166/LIM/2)
 - 10.2 Barème des contributions 2022-2023
11. Rapport de la cent douzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (8-10 mars 2021) (CL 166/11)

Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

12. Rapport de la quarante-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (8-11 février 2021) (C 2021/20)

Questions relatives à la gouvernance

13. Préparatifs en vue de la quarante-deuxième session de la Conférence (CL 166/13; CL 166/13 Notes d'information 1 et 2)
14. Code de conduite sur les procédures de vote (CL 166/14)
15. Prix de la FAO (CL 166/15)
16. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session (30 novembre - 4 décembre 2020) (CL 166/LIM/3)

Autres questions

17. Multilinguisme au sein de la FAO (CL 166/17)
18. Sélection et nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO (CL 166/18)
19. Médaille Margarita Lizárraga (CL 166/LIM/4)
20. Calendrier 2021-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales (CL 166/LIM/1)
21. Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO (CL 166/INF/4; CL 166/INF/4 annexes web 1 à 4)
22. Ordre du jour provisoire de la cent soixante-septième session du Conseil (CL 166/INF/2)
23. Questions diverses
- 23.1 Nomination du deuxième Président suppléant du Comité de recours
- 23.2 Nomination d'un représentant de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

Annexe B

Liste des documents

CL 166/1	Ordre du jour provisoire
CL 166/5	Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer
CL 166/6	Initiative Main dans la main
CL 166/8	Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trentième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session) (22, 23, 25 et 26 mars 2021)
CL 166/9	Rapport de la cent trentième session du Comité du Programme (22-26 mars et 6 avril 2021)
CL 166/9 Add.1	Plan d'action révisé 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture
CL 166/9 Add.2	Version révisée du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025
CL 166/10	Rapport de la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier (22-26 mars 2021)
CL 166/11	Rapport de la cent douzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (8-10 mars 2021)
CL 166/13	Organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence
CL 166/13 Note d'information 1	Note d'information 1 – Avril 2021 – Autres modalités de vote possibles pour l'élection au scrutin secret
CL 166/13 Note d'information 2	Note d'information 2 – Avril 2021 – Procédures particulières relatives à des modalités de vote spéciales
CL 166/14	Code de conduite sur les procédures de vote
CL 166/15	Prix décernés par la FAO
CL 166/17	Multilinguisme au sein de la FAO
CL 166/18	Sélection et nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO
CL 166/19	Rapport de la cent quatre-vingt-quatrième session du Comité financier (28-29 janvier 2021)

Série C 2021

C 2021/3	Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023
C 2021/3 Note d'information 1	Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023 – Note d'information n° 1 – avril 2021: Sources et destinations des contributions volontaires inscrites au Programme de travail et budget 2022-2023
C 2021/3 WA10	Annexe web 10: Méthode de calcul et estimations des augmentations de coûts
C 2021/7	Cadre stratégique 2022-2031
C 2021/20	Rapport de la quarante-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (8-11 février 2021)
C 2021/22	Rapport de la soixante-treizième session (session extraordinaire) du Comité des produits (22 janvier 2021)
C 2021/23	Rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches (1-5 février 2021)
C 2021/25	Rapport de la soixante-quatorzième session du Comité des produits (10-12 mars 2021)

Série CL 166 INF

CL 166/INF/1 Rev.1	Calendrier provisoire
CL 166/INF/2	Ordre du jour provisoire de la cent soixante-septième session du Conseil
CL 166/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CL 166/INF/4	Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
CL 166/INF/4 WA1	Annexe web 1 – Systématisation des indicateurs de coût et d'accessibilité économique des régimes alimentaires sains à la FAO
CL 166/INF/4 WA2	Annexe web 2 – Participation de la FAO aux travaux du G20
CL 166/INF/4 WA3	Annexe web 3 – L'agro-informatique, nouvel outil au service des systèmes agroalimentaires et des biens collectifs numériques
CL 166/INF/4 WA4	Annexe web 4 – Résultats du Sommet One Planet et du Forum consacré à l'investissement en faveur de la Grande Muraille verte (11 janvier 2021)
CL 166/INF/5	Méthodes de travail pour la cent soixante-sixième session du Conseil
CL 166/INF/6	Rapport sur la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses (4-5 mars 2021)

Série CL 166 LIM

CL 166/LIM/1	Calendrier 2021-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
CL 166/LIM/2	Situation des contributions courantes et des arriérés au 19 avril 2021
CL 166/LIM/3	Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session (30 novembre - 4 décembre 2020)
CL 166/LIM/4	Médaille Margarita Lizárraga
CL 166/LIM/5	Nomination du deuxième Président suppléant du Comité de recours

Autres documents

Liste des délégués et des observateurs

CL 166/Draft Report Projet de rapport des séances plénières

Série CL 166/PV

CL 166/PV/1 à
CL 166/PV/11 Comptes rendus *in extenso* des séances plénières

Série CL 166 OD

CL 166/OD/1 à
CL 166/OD/6 Ordres du jour

Annexe C

Projet de résolution pour adoption par la Conférence Projet d'ouvertures de crédits budgétaires 2022-2023

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général,

Ayant examiné les ouvertures de crédits nettes, d'un montant total de 1 005 635 000 USD, proposées pour l'exercice budgétaire 2022-2023 au taux de change de 2020-2021 de 1 EUR = 1,22 USD, ce qui suppose des dépenses de 546 399 000 USD et de 376 423 000 EUR,

Ayant considéré que les ouvertures de crédits nettes proposées ci-dessus équivalent à 1 005 635 000 USD au taux de change de 1 EUR = 1,22 USD établi pour le budget 2022-2023 après conversion de la part en EUR,

1. **Approuve** le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2022-2023, comme suit:

a) Des crédits budgétaires sont ouverts au taux de change de 1 EUR = 1,22 USD comme suit:

	en USD
Chapitre 1: Amélioration en matière de production	157 559 000
Chapitre 2: Amélioration en matière de nutrition	131 597 000
Chapitre 3: Amélioration en matière d'environnement	97 187 000
Chapitre 4: Amélioration en matière de conditions de vie	142 176 000
Chapitre 5: Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	70 312 000
Chapitre 6: Programme de coopération technique	140 788 000
Chapitre 7: Activités de diffusion	71 348 000
Chapitre 8: Technologies de l'information et de la communication (TIC)	35 696 000
Chapitre 9: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	59 398 000
Chapitre 10: Administration efficiente et efficace	62 553 000
Chapitre 11: Imprévus	600 000
Chapitre 12: Dépenses d'équipement	14 000 000
Chapitre 13: Dépenses de sécurité	22 421 000
Ouvertures de crédits totales (montant net)	1 005 635 000
Chapitre 14: Transfert au Fonds de péréquation des impôts	117 422 000
Ouvertures de crédits totales (montant brut)	1 123 057 000

b) Les crédits budgétaires (montant net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus, après déduction du montant estimatif des recettes accessoires (5 000 000 USD), seront couverts par les contributions des États Membres, pour un montant total de 1 000 635 000 USD, aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail. Les contributions seront établies en USD et en EUR et comprendront 541 399 000 USD et 376 423 000 EUR, soit un fractionnement de 54 pour cent en USD et 46 pour cent en EUR pour les ouvertures de crédits (nettes). Les recettes accessoires sont intégralement libellées en USD.

c) Les contributions totales dont sont redevables les États Membres aux fins de l'exécution du Programme de travail approuvé s'élèveront à 541 399 000 USD et à 376 423 000 EUR. Les contributions dont sont redevables les États Membres en 2022 et en 2023 seront réparties selon le barème adopté par la Conférence à sa quarante-deuxième session.

-
- d) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire est exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires concernés. Un montant provisionnel de 8 000 000 USD a été prévu à cette fin.
2. **Encourage** les Membres à fournir des contributions volontaires à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique par l'intermédiaire du Programme de travail intégré.

(Adoptée le _____ 2021)

Annexe D**Projet de résolution de la Conférence**
Barème des contributions 2022-2023

LA CONFÉRENCE,

Avant pris note des recommandations formulées par le Conseil à sa cent soixante-sixième session,

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit suivre le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en l'adaptant pour tenir compte du fait que les Membres de la FAO ne sont pas tous Membres de l'ONU et vice-versa,

1. **Décide** que le barème des contributions de la FAO pour 2022-2023 doit découler directement du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en 2021;
2. **Adopte** pour 2022 et 2023 le barème figurant à l'annexe au présent rapport.

(Adoptée le ... 2021)

Barème des contributions 2022-2023

(Le barème 2020-2021 est indiqué à des fins de comparaison.)

	Barème proposé³²	Barème actuel³³
État Membre	2022-2023	2020-2021
Afghanistan	0,007	0,007
Afrique du Sud	0,272	0,272
Albanie	0,008	0,008
Algérie	0,138	0,138
Allemagne	6,091	6,091
Andorre	0,005	0,005
Angola	0,010	0,010
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002
Arabie saoudite	1,172	1,172
Argentine	0,915	0,915
Arménie	0,007	0,007
Australie	2,210	2,210
Autriche	0,677	0,677
Azerbaïdjan	0,049	0,049
Bahamas	0,018	0,018
Bahreïn	0,050	0,050
Bangladesh	0,010	0,010
Barbade	0,007	0,007
Bélarus	0,049	0,049
Belgique	0,821	0,821
Belize	0,001	0,001
Bénin	0,003	0,003
Bhoutan	0,001	0,001
Bolivie (État plurinational de)	0,016	0,016
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,012
Botswana	0,014	0,014
Brésil	2,949	2,949
Brunéi Darussalam	0,025	0,025
Bulgarie	0,046	0,046
Burkina Faso	0,003	0,003
Burundi	0,001	0,001
Cabo Verde	0,001	0,001
Cambodge	0,006	0,006

³² Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2019-2021 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 73/271 du 22 décembre 2018.

³³ Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2019-2021 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 73/271 du 22 décembre 2018.

Cameroun	0,013	0,013
Canada	2,734	2,734
Chili	0,407	0,407
Chine	12,006	12,006
Chypre	0,036	0,036
Colombie	0,288	0,288
Comores	0,001	0,001
Congo	0,006	0,006
Costa Rica	0,062	0,062
Côte d'Ivoire	0,013	0,013
Croatie	0,077	0,077
Cuba	0,080	0,080
Danemark	0,554	0,554
Djibouti	0,001	0,001
Dominique	0,001	0,001
Égypte	0,186	0,186
El Salvador	0,012	0,012
Émirats arabes unis	0,616	0,616
Équateur	0,080	0,080
Érythrée	0,001	0,001
Espagne	2,146	2,146
Estonie	0,039	0,039
Eswatini	0,002	0,002
États-Unis d'Amérique	22,000	22,000
Éthiopie	0,010	0,010
Fédération de Russie	2,405	2,405
Fidji	0,003	0,003
Finlande	0,421	0,421
France	4,428	4,428
Gabon	0,015	0,015
Gambie	0,001	0,001
Géorgie	0,008	0,008
Ghana	0,015	0,015
Grèce	0,366	0,366
Grenade	0,001	0,001
Guatemala	0,036	0,036
Guinée	0,003	0,003
Guinée-Bissau	0,001	0,001
Guinée équatoriale	0,016	0,016
Guyana	0,002	0,002
Haïti	0,003	0,003
Honduras	0,009	0,009

Hongrie	0,206	0,206
Îles Cook	0,001	0,001
Îles Marshall	0,001	0,001
Îles Salomon	0,001	0,001
Inde	0,834	0,834
Indonésie	0,543	0,543
Iran (République islamique d')	0,398	0,398
Iraq	0,129	0,129
Irlande	0,371	0,371
Islande	0,028	0,028
Israël	0,490	0,490
Italie	3,308	3,308
Jamaïque	0,008	0,008
Japon	8,565	8,565
Jordanie	0,021	0,021
Kazakhstan	0,178	0,178
Kenya	0,024	0,024
Kirghizistan	0,002	0,002
Kiribati	0,001	0,001
Koweït	0,252	0,252
Lesotho	0,001	0,001
Lettonie	0,047	0,047
Liban	0,047	0,047
Libéria	0,001	0,001
Libye	0,030	0,030
Lituanie	0,071	0,071
Luxembourg	0,067	0,067
Macédoine du Nord	0,007	0,007
Madagascar	0,004	0,004
Malaisie	0,341	0,341
Malawi	0,002	0,002
Maldives	0,004	0,004
Mali	0,004	0,004
Malte	0,017	0,017
Maroc	0,055	0,055
Maurice	0,011	0,011
Mauritanie	0,002	0,002
Mexique	1,292	1,292
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001
Monaco	0,011	0,011
Mongolie	0,005	0,005
Monténégro	0,004	0,004

Mozambique	0,004	0,004
Myanmar	0,010	0,010
Namibie	0,009	0,009
Nauru	0,001	0,001
Népal	0,007	0,007
Nicaragua	0,005	0,005
Niger	0,002	0,002
Nigéria	0,250	0,250
Nioué	0,001	0,001
Norvège	0,754	0,754
Nouvelle-Zélande	0,291	0,291
Oman	0,115	0,115
Ouganda	0,008	0,008
Ouzbékistan	0,032	0,032
Pakistan	0,115	0,115
Palaos	0,001	0,001
Panama	0,045	0,045
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	0,010
Paraguay	0,016	0,016
Pays-Bas	1,356	1,356
Pérou	0,152	0,152
Philippines	0,205	0,205
Pologne	0,802	0,802
Portugal	0,350	0,350
Qatar	0,282	0,282
République arabe syrienne	0,011	0,011
République centrafricaine	0,001	0,001
République de Corée	2,267	2,267
République de Moldova	0,003	0,003
République démocratique du Congo	0,010	0,010
République démocratique populaire lao	0,005	0,005
République dominicaine	0,053	0,053
République populaire démocratique de Corée	0,006	0,006
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010
Roumanie	0,198	0,198
Royaume-Uni	4,568	4,568
Rwanda	0,003	0,003
Sainte-Lucie	0,001	0,001
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001
Saint-Marin	0,002	0,002
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001
Samoa	0,001	0,001

Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001
Sénégal	0,007	0,007
Serbie	0,028	0,028
Seychelles	0,002	0,002
Sierra Leone	0,001	0,001
Singapour	0,485	0,485
Slovaquie	0,153	0,153
Slovénie	0,076	0,076
Somalie	0,001	0,001
Soudan	0,010	0,010
Soudan du Sud	0,006	0,006
Sri Lanka	0,044	0,044
Suède	0,906	0,906
Suisse	1,151	1,151
Suriname	0,005	0,005
Tadjikistan	0,004	0,004
Tchad	0,004	0,004
Tchéquie	0,311	0,311
Thaïlande	0,307	0,307
Timor-Leste	0,002	0,002
Togo	0,002	0,002
Tonga	0,001	0,001
Trinité-et-Tobago	0,040	0,040
Tunisie	0,025	0,025
Turkménistan	0,033	0,033
Turquie	1,371	1,371
Tuvalu	0,001	0,001
Ukraine	0,057	0,057
Uruguay	0,087	0,087
Vanuatu	0,001	0,001
Venezuela (République bolivarienne du)	0,728	0,728
Viet Nam	0,077	0,077
Yémen	0,010	0,010
Zambie	0,009	0,009
Zimbabwe	0,005	0,005
	100	100

Annexe E

**Calendrier provisoire 2021-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO,
du FIDA et du PAM et des autres réunions principales**

	2021		2022	
JANVIER	CP (73°)* FC (184°) (PAM)*	22 28-29		
FÉVRIER	COFI (34°) CSA (47°)* FIDA/CG CP (73°)* (suite) PAM*	1-5 8-11 15-19 19 22-24	NERC (36°) FIDA/CG ARC (32°) PAM	7-11 14-18 21-25 28/2-4/3
MARS	CQCJ (112°) CP (74e)* FC (185°)* PC (130°)	8-10 10-12 22-26 22-26	CQCJ (114°) LARC (37°)* APRC (36°)**	21-23 28/3-1/4
AVRIL	FIDA/CA CL (166°)	19-23 26-30	FIDA/CA	25-29
MAI			ERC (33°) FC (189°)* PC (132°)	2-6 16-20 16-20
JUIN	CSA (48°)* FC (186°) (PAM)* C (42°)** PAM CL (167°)**	4 7-9 14-18 21-25 29	FC (190°) (PAM)* CL (169°)* PAM CODEX (45°) (Rome)	1-3 13-17 20-24 27/6-1/7
JUILLET			CP (75°)* COAG (28°)	13-15 18-22
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/CA CRGAA (18°)	13-17 27/9-1/10	COFI (35°) FIDA/CA	5-9 12-16
OCTOBRE	CSA (49°)* JMA CQCJ (113°) FC (187°) (PAM)*	11-15 15 (vendredi) 25-27 28-29	COFO (26°) JMA CSA (50°)* CQCJ (115°) FC (191°) (PAM)*	3-7 17 (lundi) 17-21 24-26 27-28
NOVEMBRE	FC (188°)* PC (131°) CODEX (44°)* PAM CL (168°)	8-12 8-12 8-13 (Genève) 15-19 29/11-3/12	FC (192°)* PC (133°) PAM	7-11 7-11 14-18
DÉCEMBRE	FIDA/CA	13-17	CL (170°) FIDA/CA	5-9 12-16

Pâques: 4 avril 2021
Pâque orthodoxe: 2 mai 2021
Ramadan: 13 avril - 12 mai 2021
Aïd el-Fitr: 13 mai 2021
Aïd el-Adha: 20 juillet 2021

Pâques: 17 avril 2022
Pâque orthodoxe: 24 avril 2022
Ramadan: 2 avril - 1^{er} mai 2022
Aïd el-Fitr: 2 mai 2022
Aïd el-Adha: 10 juillet 2022

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
C	Conférence	FC	Comité financier
CL	Conseil	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
COAG	Comité de l'agriculture	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	INARC	Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord
COFI	Comité des pêches	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
COFO	Comité des forêts	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CP	Comité des produits	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	PC	Comité du Programme

* Modifications par rapport au calendrier présenté à la session précédente du Conseil.

** Dates à confirmer.

COMITÉ DU PROGRAMME (Juillet 2019 - juillet 2021)

Président

M. Hans Hoogeveen
(Pays-Bas)

Membres

Argentine (M^{me} Maria Cristina Boldorini)*
Canada (M^{me} Jennifer Fellows)
Chili (M^{me} Tamara Villanueva)
Chine (M. Ni Hongxing)
France (M^{me} Delphine Borione)*
Iran (République islamique d') (M. Mohammad Hossein Emadi)*

Jordanie (M. Salah Yousef Ahmad Al-Tarawneh)*
Malaisie (M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor)*
Mali (M^{me} Traore Halimatou Kone)
Nouvelle-Zélande (M. Donald Syme)
Royaume-Uni (M^{me} Marie Therese Sarch)
Zambie (M. Kayoya Masuhwa)

* On trouvera le nom des représentants suppléants à l'adresse <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/substitute-representatives/fr/>.

COMITÉ FINANCIER (Juillet 2019 - juillet 2021)

Présidente

M^{me} Imelda Smolcic
(Uruguay)

Membres

Allemagne (M. Heiner Thofern)*
Australie (M^{me} Lynda Hayden)*
Bangladesh (M. Manash Mitra)
Brésil (M. Rodrigo Estrela de Carvalho)
Égypte (M. Haitham Abdelhady)
États-Unis d'Amérique (M^{me} Emily Katkar)*

Éthiopie (M. Mitiku Tesso Jebessa)*
Fédération de Russie (M. Vladimir Kuznetsov)*
Japon (M. Toru Hisazome)*
Mexique (Mr. Benito Santiago Jiménez Sauma)
Niger (M^{me} Rahila Rabiou Tahirou)
Soudan (M. Sid Ahmed Alamain Hamid Alamain)

* On trouvera le nom des représentants suppléants à l'adresse <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>.

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (Juillet 2019 - juillet 2021)

Présidente

M^{me} Daniela Rotondaro
(Saint-Marin)

Membres

Espagne (M. Rafael Osorio de Rebellón)
États-Unis d'Amérique (M^{me} Emily Katkar)*
Fidji (M^{me} Esala Nasayi)*
Gabon (M. Charles Essonghe)

Jordanie (M. Ali Albsoul)
Nicaragua (M^{me} Mónica Robelo Raffone)*
Philippines (M. Theodore Andrei Bauzon)*

* On trouvera le nom des représentants suppléants à l'adresse <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/cclm/substitute-representatives/fr/>.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM 2021

Date d'échéance du mandat

Élus par le Conseil de la FAO

Élus par le Conseil économique et social

31 décembre 2021

Afghanistan (B)¹
Côte d'Ivoire (A)²
États-Unis d'Amérique (D)
Inde (B)³
Pays-Bas (D)
Pérou (C)⁴

Burkina Faso (A)
Fédération de Russie (E)
Iran (République islamique d') (B)
Italie (D)¹⁰
République de Corée (B)
Suède (D)

31 décembre 2022

Allemagne (D)
Angola (A)⁵
Arabie saoudite (B)
Canada (D)
République dominicaine (C)⁶
Somalie (A)

Australie (D)
Burundi (A)
Cuba (C)
Espagne (D)
Madagascar (A)
Turkménistan (B)

31 décembre 2023

Brésil (C)⁷
Danemark (D)
Guatemala (C)^{8,9}
Hongrie (E)
Maroc (A)
Norvège (D)

Chine (B)
Japon (D)
Lesotho (A)
Mexique (C)
Pologne (E)
Royaume-Uni (D)

¹ L'Afghanistan et le Koweït sont convenus de partager un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Afghanistan remplace le Koweït du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

² La Côte d'Ivoire et le Nigéria sont convenus de partager un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: la Côte d'Ivoire remplace le Nigéria du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à décembre 2021.

³ L'Inde et l'Afghanistan sont convenus de partager un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Inde remplace l'Afghanistan du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

⁴ Le Pérou et le Mexique sont convenus de partager un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Pérou remplace le Mexique du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

⁵ L'Angola et l'Afrique du Sud sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Angola siège en 2020 et 2021 et l'Afrique du Sud siègera en 2022.

⁶ La République dominicaine et l'Argentine sont convenues de partager un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: la République dominicaine remplace l'Argentine du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

⁷ Le Brésil et le Guatemala sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Brésil siège en 2021 et 2022 et le Guatemala siègera en 2023.

⁸ Sièges occupés par roulement et qui reviennent à un pays de la liste C pour la période 2021-2023, à savoir le Guatemala.

⁹ Le Guatemala et l'Argentine sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Guatemala siège en 2021 et l'Argentine siègera en 2022 et 2023.

¹⁰ L'Italie remplace l'Autriche du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, cette dernière s'étant désistée.

MEMBRE DE LA FAO

194 États Membres
2 membres associés
1 Organisation Membre

Afghanistan
Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Allemagne
Andorre
Angola
Antigua-et-Barbuda
Arabie saoudite
Argentine
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Bélarus
Belgique
Belize
Bénin
Bhoutan
Bolivie (État plurinational de)
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Brunéi Darussalam
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cambodge
Cameroun
Canada
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Comores
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Djibouti
Dominique
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
Eswatini
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fédération de Russie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Îles Cook
Îles Féroé (membre associé)
Îles Marshall
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Iraq
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Kiribati
Koweït
Lesotho
Lettonie
Liban
Libéria
Libye
Lituanie
Luxembourg
Macédoine du Nord
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Micronésie (États fédérés de)
Monaco
Mongolie
Monténégro
Mozambique
Myanmar
Namibie
Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Nioué
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Palaos
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République arabe syrienne
République centrafricaine
République de Corée
République de Moldova
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao
République dominicaine
République populaire démocratique de Corée
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Serbie
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Tadjikistan
Tchad
Tchéquie
Thaïlande
Timor-Leste
Togo
Tokélaou (membre associé)
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Tuvalu
Ukraine
Union européenne (organisation Membre)
Uruguay
Vanuatu
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe